# Stand Up Paddle
# DOWN WIND FOIL
## Règlement sportif

### A- Règles d'organisation pour les épreuves de SUP Race

**Le Comité de Course**

Tout organisateur d'une course fédérale agréée doit nommer un Comité de Course et afficher avant le début des compétitions les noms des personnes qui le constituent. La composition non nominative du Comité de Course doit figurer dans le règlement spécifique de l'événement.

Ce Comité de Course est composé, au minimum, des personnes suivantes :

- 3 à 5 juges (technicien).
- 1 directeur de course.
- Un représentant des coureurs homme et un représentant des coureurs Ondine.

**Inscriptions**

L'organisateur fixe les modalités d'inscription.
Avant tout début de course, les compétiteurs doivent confirmer leur inscription et faire valider leur matériel (vérification de la longueur de la planche).
La participation des compétiteurs aux courses agréées est soumise à l'obligation de posséder une licence compétition annuelle fédérale.

La licence compétition annuelle étant délivrée sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SUP Race en compétition, la personne en possession de sa licence annuelle est dispensée de montrer un certificat médical pour participer à une compétition.
Son club de rattachement doit garder la preuve de ce certificat médical annuel.

Selon le code du sport, TOUS les participants à une compétition de quelque nature qu'elle soit, doivent être en possession d'une licence compétition validée pour le sport proposé en compétition ou d'un certificat médical de non-contre-indication au sport de compétition datant de moins de trois mois.

La participation à toute compétition n'ayant pas d'agrément fédéral reste soumise aux principes généraux d'organisation d'événements sportifs. L'organisateur doit souscrire une assurance en Responsabilité Civile spécifique pour la manifestation.

## Les Parcours de course

Le parcours de course pour chaque manche est défini par l'organisateur et validé par le Comité de Course.
Ils seront constitués de :

- Parcours glissant : vent dans l'axe et plan d'eau/vent favorable à la pratique du sup foil.
- Départ et arrivée dans la zone propice au vol.

- Les bateaux de l'organisations veilleront à ne pas gêner les compétiteurs. Les bateaux, et plus généralement tous les engins, motorisés ou non, assurant la sécurité ou suivant la course, doivent se tenir à bonne distance des concurrents selon l'importance de la vague qu'ils produisent. L'organisateur doit en avoir informé les pilotes et exiger le respect de cette règle.
- Un bateau ouvreur sera obligatoirement mis en place.
- Le principe de la compétition sera de réaliser un parcours d'au moins 20km sur 1 ou plusieurs manches, lorsque les conditions de down wind seront présentes.

## les moyens de sécurité

D'une manière générale, tout organisateur de compétition est soumis à une obligation de moyens pour assurer la sécurité des compétiteurs.

A cet effet, selon les parcours il est possible de mettre en place :

- Des points intermédiaires de sécurité et de pointage, avec des moyens d'assistance adaptés.
- Des engins flottants motorisés ou non permettant de porter assistance.
- En fonction de l'environnement de course, l'organisateur devra mettre en place un nombre suffisant d'engins motorisés en se conformant aux réglementations et recommandations en vigueur (Affaires Maritimes / Police Fluviale/ arrêtés spécifiques).
- Un protocole d'interruption de course et un dispositif d'intervention seront prévus incluant les consignes qui seraient données aux compétiteurs.

## Les réclamations

Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course, dans un délai de QUINZE minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur le document d'affichage des résultats détermine le début du délai.
Toute réclamation repousse la proclamation et l'affichage des résultats définitifs tant qu'elle n'est pas jugée par le Comité Course.

### B- Règles de course pour les épreuves de SUP Race

## Procédure de départ

- Compétiteurs alignés, assis sur la planche, jambes dans l'eau, alignés entre deux bateaux déterminés par le juge starter.
- 2m d'écart entre les compétiteurs.
- Appel des coureurs sur la ligne de départ avec plusieurs coups de corne de brume. À partir de ce moment, quand le juge stater juge que les coureurs sont en place, il peut donner le départ par un coup de corne de brume à tout moment.

## Procédure d'arrivée

- L'arrivée sera jugée, sur l'eau, sur une ligne matérialisée par un bateaux et/ou une bouée, ou sur la plage, sur une ligne matérialisée par des supports visuels : drapeaux, oriflammes, etc...
- Les compétiteurs devront rendre leur dossard visible et annoncer leur N° lors du passage sur la ligne.

## Équipements des compétiteurs

- Le compétiteur se propulse au moyen d'une pagaie simple. Aucun autre mode de propulsion n'est accepté. Le mouvement de déplacement s'effectue seulement et entièrement grâce à l'énergie humaine.
- Conformément aux **arrêtés du 2 décembre 2014 modifiant** la division 240 annexée à l'arrêté du 23 novembre 1987 :
  - L'équipement individuel obligatoire est constitué de :
    - équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50 N (art.240-2.12) ou combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique). Les gilets d'aide à la flottabilité avec ou sans déclanchement seront acceptés.
    - un moyen de repérage lumineux (art.240-2,05) individuel, étanche, ayant une autonomie d'au moins 6h.
    - un leash. Le leash est obligatoirement porté. L'absence de port du leash constaté à tout autre moment de la course expose le compétiteur à une disqualification.

## Règles de sécurité

- Les compétiteurs doivent éviter au maximum de voler en étant trop proche.
- Le compétiteur en tête a la priorité sur sa trajectoire par rapport au compétiteur derrière (les comportements anti sportifs seront sanctionnés).
- Le directeur de course pourra demander aux compétiteurs de revenir vers l'axe du parcours afin d'éviter à gérer une flotte trop étalée en largeur. Les compétiteurs seront avertis par un drapeau vert pour rejoindre dans les meilleurs délais l'axe du parcours. En cas de non-respect des consignes, une pénalité carton jaune ou rouge pourra être appliquée.
- À tout moment les compétiteurs pourront ramer en position allongée ou à genoux s'ils en ressentent le besoin.
- En cas de difficulté, le compétiteur devra s'assoir et croiser les mains au-dessus de la tête pour se signaler aux bateaux.

## Respect de l'équité sportive

1°) Conformément à l'article L.232-5 du Code du sport, des contrôles peuvent être diligentés par l'Agence française de lutte contre le dopage *« Pendant les manifestations sportives organisées par les fédérations agréées ou autorisées par les fédérations délégataires ».*

Selon l'article L.232-9 du Code du sport : *« Il est interdit à tout sportif : 1° De détenir ou tenter de détenir, sans raison médicale dûment justifiée, une ou des substances ou méthodes interdites figurant sur la liste mentionnée au dernier alinéa du présent article ; 2° D'utiliser ou tenter d'utiliser une ou des*

*substances ou méthodes interdites figurant sur la liste mentionnée au dernier alinéa du présent article.(...)La liste des substances et méthodes mentionnées au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention internationale mentionnée à l'article L.230-2 ou de tout autre accord ultérieur qui aurait le même objet et qui s'y substituerait. Elle est publiée au Journal officiel de la République française. ».*

2°) Toute aide extérieure (ravitaillement, orientation, bateau accompagnateur, tout remplacement de matériel cassé pendant la course, etc...) est interdite pendant les compétitions sauf autorisation spécifique du Comité de Course.

3°) Lors de la course, tout mauvais comportement jugé non sportif qui pourrait gêner un autre coureur sera sanctionné par un carton jaune avec une pénalité de 2 minutes et un carton rouge avec une pénalité de 5 minutes en fonction de la gravité de la gêne.

4°) Voler délibérément trop proche d'un compétiteur dans le but de déstabiliser un concurrent : carton jaune/pénalité de 2 minutes ou carton rouge/pénalité de 5 minutes, en fonction du comportement (délibéré ou accidentel).

5°) Percuter délibérément un autre compétiteur pourra être jugé d'un carton rouge (pénalité de 5 minutes) ou exclus du classement.

6°) Sur les lieux de compétition, organisateurs et compétiteurs doivent proscrire les gestes antisportifs et les paroles déplacées, à l'encontre de qui que ce soit.

7°) Le respect de l'environnement est aussi important que le respect des personnes. Il est obligatoire de se débarrasser des déchets (emballages, nourriture, bouteilles) dans les poubelles appropriées. L'eau est précieuse, l'océan, la mer, les lacs et rivières sont des terrains de jeu fragiles.

8°) En cas d'abandon, tout compétiteur doit se signaler au bateau suiveur, rejoindre éventuellement une zone abritée et/ou contacter l'organisateur sur le lieu d'arrivée

## Devoir d'assistance mutuelle

Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.
En fonction de la situation, le Comité de Course examine la possibilité d'apporter une compensation aux compétiteurs ayant perdu du temps en apportant de l'aide à une personne en difficulté. Le compétiteur pourrait alors bénéficier d'un reclassement.

## Classement et Titres :

- Le classement se fera au cumul des points obtenue en fonction des places sur chaque manche. En cas d'égalité le cumul des temps sera appliqué.
  Classement : 1ier = 1pt, 2ième=2pts, 3ième=3pts, 4ième=4 pts, etc…
- Les titres seront décernés dans 2 catégories : ondine et homme.
- Le classement sera établi, mis à jour et publié systématiquement à la suite de chaque épreuve.